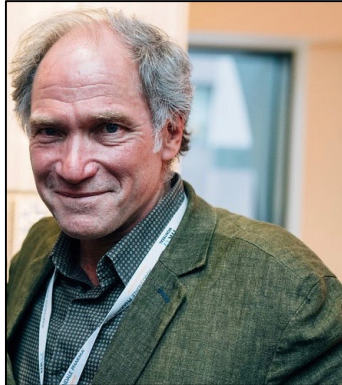


Dans le cadre de son Cycle annuel sur la recherche en droit

La Section de droit civil présente :

Louis Letellier de Saint-Just

avocat en droit de la santé



**« Santé publique et réduction des méfaits :
épisode d'un otage des politiques »**

Mardi 26 septembre 2017
11h30 à 13h (un repas sera servi)
FTX202

Toutes et tous sont bienvenus !

*Cette conférence est reconnue comme activité de formation continue par le Barreau du Québec (1 heure).
Veuillez signer la feuille des présences à votre arrivée.*

Diplômé de la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 1983, Me Letellier de Saint-Just exerce le droit de la santé de manière exclusive depuis 34 ans. De 1984 à 1998, il enseigne le droit de la santé en tant que chargé de cours à la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal. Actif tant professionnellement que de manière bénévole, il s'est spécialisé depuis quelques années dans le domaine des droits humains en lien avec des enjeux de santé publique, plus particulièrement en matière de santé mentale, de VIH/SIDA, de toxicomanie et de réduction des méfaits. En 1989, avec d'autres intervenants du milieu de la santé, il fonde

Cactus Montréal, un organisme communautaire oeuvrant auprès des personnes qui font usages de drogues injectables et premier programme d'échange de seringues en Amérique du nord. Depuis 2003 il en préside le conseil d'administration. En 2011, à la Cour suprême du Canada, il sera procureur au sein d'une coalition internationale et partie intervenante dans la cause Insite (site d'injection supervisé de Vancouver). Il a été consultant auprès du ministère de la santé et des services sociaux du Québec et auprès de l'Institut national de santé publique du Québec sur des enjeux de santé publique et de réduction des méfaits. De 2003 à 2015, il a été consultant auprès du département de santé mentale et d'abus de substances de l'organisation mondiale de la santé (oms) et de l'organisation panaméricaine de santé (PAHO). De 2008 à 2015, il a été ombudsman à l'institut Philippe-Pinel de Montréal. Depuis 2010, il est membre du conseil d'administration du réseau juridique canadien VIH/SIDA. Depuis 2017 il est président du conseil d'administration du CIUSSS du nord de l'île de Montréal. Depuis 2013, il est professeur chargé de cours au département de toxicomanie de l'Université de Sherbrooke et y enseigne le cours de « politiques et interventions en toxicomanie ».

Surpris par la pandémie du VIH\SIDA à la fin des années 80, le Canada, ses provinces et l'ensemble de la population, furent confrontés aux enjeux de ce séisme imprévu et à ses effets dévastateurs. Des droits sont en cause dont ceux à la non-discrimination, à la vie privée et à la santé. On comprendra plus tard, plus particulièrement grâce au travail acharné d'activistes et d'organisations non gouvernementales, que les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité devront guider les actions des gouvernements.

Cette conférence jettera un regard critique, en pleine crise des opioïdes, sur les approches politiques qui, depuis près de 30 ans, ont fait du tandem santé publique/sécurité publique, des partenaires que l'on a fait danser trop longtemps à contresens, laissant ainsi floués des droits et des libertés fondamentales.